

Fiche de lecture

Schirman, Caroline (2015). **Exposition mode d'emploi**. Curators, managers culturels, collectionneurs, Fondations, collectivités territoriales, scénographes, galeristes, conservateurs, écoles... Paris : Filigranes Éditions. 168p.

Nombreuses et variées sont les institutions culturelles qui proposent des expositions, empruntent des œuvres et éditent des catalogues illustrés. Aussi les professionnels des musées sont-ils fréquemment confrontés aux questions de droits. Quelles connaissances un conservateur ou un curateur doit-il avoir en la matière pour anticiper tout problème juridique concernant les artistes et leurs créations mais aussi les autres métiers liés à l'exposition tels que le scénographe, le graphiste ou le mécène ? Au moyen de réponses concrètes, l'ouvrage précité permet d'envisager l'organisation globale d'une exposition, d'en définir les modalités contractuelles et les enjeux juridiques. De la conception du projet à la gestion de sa mobilité, il recèle une pluralité de conseils fondés sur l'expérience professionnelle de l'auteur.

Diplômée en droit de la propriété intellectuelle, Caroline Schirman a travaillé pendant dix ans en qualité d'attachée juridique principale au Centre Pompidou. De 2005 à 2010, elle a également administré la galerie Scherman & De Beaucé sise dans le Marais parisien. Désormais consultante indépendante en stratégie culturelle, elle enseigne notamment le droit du multimédia à l'Institut européen des sciences de l'art (Paris) et intervient régulièrement au sein de l'École des métiers du graphisme et de l'audiovisuel (Montreuil). Paru en mars 2015, *Exposition mode d'emploi* constitue sa première publication consacrée aux notions juridiques dans le monde de l'art. Deux ans plus tard, elle a fait paraître aux Éditions Filigranes *L'artiste et son marché* qui, dans la même veine, décrypte les aspects légaux liés aux usages d'œuvres d'arts plastiques.

Pensé comme un outil didactique, l'ouvrage présenté ici suit une structure clairement hiérarchisée. Il comporte vingt chapitres répartis en quatre parties principales ; chaque chapitre est divisé en points traités par le biais de recommandations pratiques (intitulées « bon à savoir », « en pratique », « attention »). Le propos est, en outre, étayé par de nombreux articles de loi publiés *in extenso*, ainsi que par une vingtaine de schémas synoptiques donnant à voir différents rouages contractuels. Quant au plan, il constitue une mise en abyme de quatre critères majeurs qui déterminent la mise en œuvre d'une exposition.

La notion de contenu dégage un premier axe de réflexion qui importe aussi bien sur le plan de la conservation que sur celui de l'administration. De fait, à l'origine de tout projet muséal se trouvent généralement des objets d'art dont il faut prioritairement vérifier les origines et les conditions d'utilisation. A cet égard, Caroline Schirman distingue les œuvres acquises, données, empruntées ou déposées par l'institution, en interrogeant leur statut juridique sans présupposer, ni de leur qualité esthétique, ni de leur valeur économique. En se fondant sur les sources légales, elle détaille pour chaque cas de figure les clauses contractuelles à remplir (cession des droits, reçu fiscal, assurances, constat d'état, etc.).

Après le contenu, l'auteur se penche sur la promotion de l'exposition qu'elle envisage avant tout du point de vue de la communication visuelle. A juste titre, elle montre que les opérations promotionnelles contribuent à remplir des objectifs consubstantiels de la réussite de l'exposition (la diffusion de l'information, la transmission des connaissances, l'animation et la mise en scène, entre autres). Décisives, elles nécessitent de la part du commissaire d'exposition une stratégie de longue haleine qui tient compte des différents acteurs de la promotion. On peut notamment mentionner le graphiste, le webdesigner (appelé aussi chargé du site), l'éditeur et le scénographe. Aussi, même si elle peut paraître éloignée de la production matérielle de l'exposition, l'une des principales tâches incombant au commissaire consiste à rédiger des contrats, à les mettre en œuvre et à en assurer le respect. Ce sont de ces diverses dispositions juridiques dont traite la deuxième partie de l'ouvrage.

Au volet de la promotion répond celui de la valorisation. Organiser de nos jours une exposition attrayante et conforme aux exigences muséologiques demande des moyens financiers qui excèdent souvent les ressources propres d'une institution. Pour trouver les fonds manquants, cette dernière peut solliciter le soutien de partenaires (sponsors) et/ou de mécènes. Dans un cas comme dans l'autre, les relations doivent reposer sur des contrats solides assurant une énumération précise des engagements consentis par chacune des parties. Exposant tour à tour les différents points des partenariats et mécénats, la juriste développe en particulier les clauses de visibilité, de fiscalité et de confidentialité qui varient selon la nature du soutien.

Stimulante, la quatrième partie de l'ouvrage est dévolue à la notion de mobilité. Comme le souligne l'auteur, la circulation de l'exposition ne constitue pas un acquis, loin s'en faut. Certes, elle peut parfois être prévue dès l'origine du projet, notamment lors d'une coproduction par plusieurs institutions. Cependant, elle dépend, dans la majorité des cas, de facteurs difficiles à prévoir, même à court terme, tels que le succès auprès des publics et la demande d'autres institutions muséales. Lorsque l'itinérance n'est pas prévue en amont, il apparaît souvent complexe de faire circuler toutes les œuvres sans avoir à revenir sur les contrats de prêt émanant de tiers. De fait, ces contrats incluent nombre de clauses touchant tant aux douanes et transports qu'aux assurances et droits patrimoniaux.

L'objet du livre de Caroline Schirman consiste ainsi à envisager l'exposition dans sa globalité, de comprendre comment elle fonctionne en théorie comme en pratique, bref d'en fournir le « mode d'emploi ». Au-delà de l'aspect documentaire, l'originalité de l'ouvrage réside dans la décision de contourner les données techniques et muséologiques inhérentes à l'exposition, pourtant mentionnées et décrites, afin de se concentrer sur les enjeux juridiques qui la sous-tendent. Aussi l'auteur montre-t-elle que la prise en considération des notions contractuelles est à même de renouveler l'approche qu'on peut faire d'un projet muséal.

Nonobstant ses apports et les pistes de réflexion qu'il ouvre, le livre comporte des limites. Le choix de se concentrer sur la législation française sans comparaison internationale, bien que pragmatique et donc compréhensible, s'avère pour le lecteur travaillant dans un musée suisse guère concluant, voire quelque peu frustrant. De plus, le sujet étant considérable, peu ou mal connu et difficile d'accès, on ne peut que regretter l'absence totale d'appareil critique.

Les faiblesses à la fois historiographiques et bibliographiques de l'ouvrage ne doivent cependant pas faire oublier ses points forts qui le rendent éminemment attrayant pour les professionnels des musées. Conçu comme un guide pratique, il permet une lecture rapide par la seule consultation des titres et des schémas. On peut aussi apprécier la mise en page aérée et l'usage ciblé de la couleur pour faciliter la compréhension des schémas. En définitive, Caroline Schirman fournit là un travail louable qui, espérons-le, suscitera en Suisse quelques vocations de chercheurs encore non révélées.

Denis Decrausaz, juin 2018

Cours de base en muséologie ICOM Suisse 2017-2018.